



«Grâce au Swiss-Trac, je peux vraiment profiter des vacances avec mes enfants»

SWISS•TRAC®

Trouvez un distributeur et faites un essai: www.swisstrac.ch

Meilleure qualité de vie grâce à la mobilité.

C'est à votre véhicule de s'adapter à vous et à vos besoins – et pas l'inverse. Depuis 1978, nous aménageons des véhicules sur mesure dans nos ateliers à Bergdietikon.

ADAPTATION
POSSIBLE
SUR DIVERSES
MARQUES



Système d'aide au chargement de fauteuil roulant



Aides à la montée et à la descente



AMENAGEMENT DE VEHICULES
WALDSPURGER



INNOVER PAR TRADITION

Contactez-nous pour obtenir des informations complémentaires. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.

044 743 80 40 • waldspurger.ch

RolliPro™

Une solution astucieuse pour les personnes à mobilité réduite.



Editorial

« Qui veut l'inclusion trouve un moyen. Qui ne la veut pas trouve des excuses », déclare le militant allemand pour l'inclusion Raúl Aguayo-Krauthausen dans son nouveau livre portant ce titre. C'est précisément pour ces raisons que l'initiative pour l'inclusion a été lancée fin avril et que des signatures sont récoltées depuis dans toute la Suisse. Les personnes en situations de handicap en ont assez des excuses qui tentent de justifier pourquoi la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées n'a été mise en œuvre que très lentement jusqu'ici ou pourquoi le droit à l'égalité est difficilement invocable.

Les personnes concernées, leurs soutiens et les organisations de personnes avec handicap ont désormais jusqu'à l'automne 2024 pour récolter les 100 000 signatures requises. Ce n'est qu'ensuite que l'initiative pour l'inclusion pourra être déposée. Pour écrire, espérons-le, un nouveau chapitre de l'égalité en Suisse. Aussi consacrons-nous ce numéro du magazine Procap à cette initiative : il s'agit de comprendre pourquoi elle est nécessaire du point de vue des personnes concernées et comment nous pouvons la faire décoller ensemble. Car chaque signature compte !

Sonja Wenger
Responsable Communication de l'association et médias

Contenu

- 4** Brèves
- 14** Randonner sans obstacles
- 15** Nouveau droit successoral
- 16** « Nous sommes Procap »
Julien-Clément Waeber
- 18** Session des personnes en situations de handicap 2023
« Aux politiques de jouer maintenant ! »
- 20** Politique sociale
Lacune dans les soins pour les enfants avec infirmité à été évitée
- 23** Saison des vacances 2023
- 24** « Nous sommes Procap »
Jennifer Pauli

Focus

- 6** Initiative pour l'inclusion
Chaque signature compte
- 9** Un mandat constitutionnel pour l'égalité dans les faits
- 10** Une situation gagnante pour tout le monde

Service

- 22** Casse-tête
- 26** Carte blanche



Congé de prise en charge : le Parlement contraint le Conseil fédéral à agir

En mars dernier, le Conseil national a largement accepté, comme deuxième Chambre, une motion visant à élargir l'allocation pour perte de gain lors de la maladie grave d'un·e enfant. La compensation doit être accordée dès quatre jours d'hospitalisation, à condition qu'un des parents soit contraint d'arrêter de travailler pour être au chevet de son enfant. Procap salue vivement cette décision et attend désormais impatientement le projet de mise en œuvre du Conseil fédéral. Il faudra encore faire preuve d'un peu de patience jusqu'à ce qu'une solution équitable soit mise en place, mais une amélioration est en vue.

Pour de plus amples informations sur le congé de prise en charge : www.procap.ch/conge-de-prise-en-charge.



A vos agendas ! Le Singing Hands Day aura lieu le 15 juillet au Montreux Jazz Festival

Depuis 2014, Procap Suisse et le Montreux Jazz Festival organisent le Singing Hands Day. Le principe : un concert est traduit en langue des signes (LSF) en direct par des traductrices sourdes et des interprètes de l'association Ecoute Voir. Cette année, ce concert, qui fait partie de la programmation gratuite du festival, aura lieu le samedi 15 juillet à 19 h sur la scène « Super Bock Stage ». Ce concert promet d'être tout aussi exaltant pour le public sourd et malentendant que pour le public entendant ! Pour connaître le nom de l'artiste qui sera traduit·e en LSF, rendez-vous sur le site www.montreuxjazzfestival.com le 1^{er} juin dès 11 h pour l'annonce de la programmation gratuite du festival.

Illustration: Eugen Fleckenstein



Artwork

Eugen Fleckenstein (*1958) a étudié la peinture libre à l'Académie nationale des arts et du design de Stuttgart. Il a travaillé en tant qu'illustrateur sur des objets de toutes tailles, de la Swatch aux trains des Chemins de fer rhétiques. Aujourd'hui, il illustre du matériel scolaire ainsi que des bandes dessinées de reportage, et réalise des peintures à la gouache évoquant ses voyages en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique.

www.fleckenstein.ch
Instagram: fernweh-fleckenstein



Chaque signature compte !

Aujourd'hui encore, les personnes en situations de handicap sont discriminées à de nombreux égards. L'initiative pour l'inclusion demande que l'égalité entre les personnes avec handicap et celles sans handicap dans tous les domaines de la vie soit inscrite dans la Constitution.

Texte Procap Suisse **Illustration** Eugen Fleckenstein

Cet article a été écrit peu avant le lancement de l'initiative pour l'inclusion le 27 avril dernier. Lorsque vous tiendrez ce magazine entre vos mains, les médias en auront déjà parlé pendant plusieurs semaines et la récolte de signatures aura débuté.

Néanmoins, Procap souhaite inviter une nouvelle fois tous ses membres et toutes les personnes intéressées à participer à la collecte de paraphes. Pourquoi ? Parce que le droit à l'autodétermination des personnes avec handicap est un « droit humain fondamental », comme l'a souligné Markus Schefer, professeur de droit public et administratif à l'Université de Bâle, dans une interview très remarquée accordée début avril au magazine alémanique des consommateurs

Pression sur les politiques

L'initiative pour l'inclusion exige un nouvel article dans la Constitution qui stipule le principe « d'égalité de droit et de fait entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées dans tous les domaines de la vie ». Le droit à l'assistance ainsi que le libre choix du type de logement et du lieu de résidence y sont spécifiquement mentionnés. Selon Markus Schefer, le libre choix du logement est on ne peut plus

important, parce qu'« on ne pense généralement pas qu'il pourrait être un droit, puisqu'il va de soi pour la plupart des gens ».

L'initiative pour l'inclusion est soutenue par une large alliance non partisane d'autoreprésentant·e·s, de fondations, d'organisations spécialisées et d'associations, parmi lesquelles Inclusion Handicap, dont Procap est membre. Elle a été lancée en raison de la mise en œuvre très lente voire « inexistante », depuis des années, de la loi sur l'égalité des personnes handicapées et de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Aujourd'hui encore, les personnes en situations de handicap sont discriminées à de nombreux égards.

L'objectif de l'initiative pour l'inclusion est de donner aux personnes avec handicap les ressources personnelles et techniques leur permettant de participer pleinement et de manière autonome à la société, à la politique, à l'économie et à la culture, et de développer leur potentiel. Pour atteindre ce but, une « déclaration explicite du peuple et des cantons » est nécessaire, selon Markus Schefer. Ainsi, l'initiative doit faire pression sur les politiques, pour que le Parlement et le Conseil fédéral aillent de l'avant et que la Suisse remplisse ses obligations légales.

Un changement de mentalité indispensable

L'initiative pour l'inclusion offre à la société la possibilité de reconsidérer sa définition du « handicap ». Ce n'est pas une déficience physique ou mentale qui handicape une personne, mais plutôt le fait que son environnement n'est pas adapté à ses besoins particuliers. Un changement de mentalité simplifierait beaucoup de choses, alors que 22 % de la population est concernée par une forme de handicap.

« La plupart d'entre nous serons un jour en situation de handicap d'une manière ou d'une autre »,

relève Markus Schefer dans l'entretien accordé au Beobachter. La cause du handicap n'a pas d'importance : « Qu'il soit lié à la santé ou présent dès la naissance, que l'on ait été victime d'un accident ou que les facultés aient diminué avec l'âge, cela ne fait aucune différence sur le plan juridique. »

Le droit à l'autodétermination concerne tous les êtres humains. Faisons donc décoller ensemble l'initiative pour l'inclusion ! Le délai de récolte des signatures court jusqu'au 25 octobre 2024. D'ici là, chaque signature compte !



Recommandations pour la récolte de signatures

Où obtenir du matériel pour la récolte de signatures ?

Vous pouvez commander des feuilles de signatures et du matériel d'information sur www.procap.ch/inclusion. Une feuille de signatures est également jointe à ce magazine.

Qui peut récolter des signatures ?

Tout le monde.

Qui peut signer ?

Les personnes majeures ayant le droit de vote en Suisse.

Collecter des signatures en groupe

Ensemble, c'est plus agréable. Contactez votre section Procap pour savoir où et quand des événements de récolte de signatures sont organisés.

Remplir les feuilles à la main

Chaque personne doit signer à la main et de manière lisible.

Matériel d'écriture

Seuls les stylos à bille de couleur bleue ou noire peuvent être utilisés.

Un formulaire distinct pour chaque commune politique

Seul·e·s les citoyen·ne·s d'une même commune politique peuvent signer sur une même feuille de signatures. Emportez suffisamment de feuilles de signatures et un bon sous-main.

Envoyer rapidement les feuilles

Même partiellement remplies, les feuilles de signatures doivent être envoyées rapidement à l'adresse suivante : Inklusions-Initiative, case postale 528, 8430 St. Margrethen.

Connaître l'initiative

Prenez un peu de temps avant la récolte de signatures pour comprendre le projet et préparez des réponses aux éventuelles questions qui vous seront posées.

Aller droit au but

Abordez les gens avec le sourire et demandez directement : « Avez-vous déjà signé l'initiative pour l'inclusion ? » Si une personne ne souhaite pas signer, ce n'est pas grave. Remerciez-la et poursuivez la récolte.

Ne pas oublier vos ami·e·s et votre famille

N'hésitez pas à récolter des signatures auprès des membres de votre famille et de vos connaissances, lors de fêtes ou de soirées. Ayez toujours sur vous quelques feuilles de signatures et des stylos.

Un mandat constitutionnel clair pour l'égalité dans les faits

«Egalité, participation et autodétermination : maintenant!» : l'initiative pour l'inclusion entend contraindre les législateurs·trices de la Confédération et des cantons à garantir l'égalité de droit et de fait des personnes en situations de handicap. Elle exige en outre le droit aux adaptations et aux prestations de soutien nécessaires à cet effet. Mais que cela signifie-t-il exactement? Et pourquoi les textes de loi actuels ne sont-ils pas suffisants?

Notre société actuelle s'est largement construite sans tenir compte des besoins des personnes avec handicap. Certes, avec la Constitution fédérale, la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) et la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, la Suisse dispose déjà de plusieurs textes qui protègent dans une certaine mesure les droits des personnes en situations de handicap. Mais celles-ci sont pourtant exclues dans tous les aspects de la vie sociale et leurs droits humains fondamentaux sont bafoués.

Mise en œuvre hésitante

Les personnes en situations de handicap continuent d'être désavantagées malgré la LHand. Ceci, pour plusieurs raisons. Par exemple, la conception de la discrimination à l'encontre des personnes avec handicap retenue par le Tribunal fédéral (TF) se révèle très étroite. Selon le TF, il n'y a discrimination que lorsque quelqu'un agit intentionnellement de manière malveillante à l'égard de ces personnes. Si des adaptations pour parvenir à

l'égalité de fait ne sont pas mises en œuvre, le TF ne reconnaîtra pas une situation de discrimination. De plus, des modifications législatives s'avèrent nécessaires depuis des années, tant au niveau fédéral que cantonal. Par exemple, la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) devrait être ajustée. Mais on observe peu d'évolution, même sur le plan cantonal : vingt-trois ans après l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale, seuls quatre cantons ont adopté des lois cantonales portant sur l'égalité des personnes en situations de handicap.

Un mandat plus ferme est nécessaire

Les bases légales actuelles ne suffisent manifestement pas à garantir l'égalité, la participation et l'autodétermination des personnes en situations de handicap. Ainsi, l'initiative pour l'inclusion demande au peuple de décider s'il entend continuer à accepter l'exclusion qui persiste. Ou s'il souhaite enfin renforcer les droits des personnes



Jonas Gerber, co-responsable de la communication chez Inclusion Handicap

de la Constitution, pour que celles-ci puissent participer pleinement et de manière autonome à la vie sociale.

Une norme pour toute la Suisse

Les personnes en situations de handicap aspirent à ce qui va de soi depuis longtemps pour de nombreuses personnes sans handicap. Elles revendiquent la liberté de choix en matière de logement et le droit aux mesures de soutien nécessaires à l'égalité, comme l'exige également l'initiative pour l'inclusion. Ce n'est certainement pas trop demander et cela fait bien longtemps que ces dispositions devraient être la norme en Suisse.



Une situation gagnante pour tout le monde

Faire partie de la société de manière égale est un droit fondamental inscrit dans de nombreuses lois. Or, pour les personnes en situations de handicap, la réalité est autre. Vanessa Grand raconte son parcours semé d'embûches.

Texte Vanessa Grand **Photos** Markus Schneeberger

« Dans le foyer pour personnes en situations de handicap, je me suis sentie prisonnière, ma vie quotidienne étant déterminée par d'autres. Si je n'avais pas vécu cette expérience moi-même, je ne la croirais pas. »

Fin mars, Vanessa Grand fut parlementaire d'un jour lors de la session des personnes en situations de handicap.

Mon CV n'a rien à envier aux autres: jardin d'enfants, école obligatoire, maturité, études, formations continues, plusieurs langues et un handicap. Mais, au lieu de mes compétences, c'est principalement ce dernier élément «handicap» qui a influencé et influence encore de manière déterminante mes chances dans le jeu de la vie.

Je suis née en 1978 en Valais avec la maladie des os de verre. C'est grâce à l'engagement indéfectible et à la détermination de mes parents que j'ai pu aller à l'école comme tous mes camarades sans handicap. Maman et papa étaient là pour moi 24 heures sur 24. Tous deux m'ont apporté soins, encadrement, soutien et bien plus encore. Ils m'ont accompagnée sur le chemin de l'école et lors des excursions scolaires. Pourtant, la commune ne leur a pas facilité la tâche. Avant d'accepter de transformer le bâtiment scolaire pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, les autorités se sont d'abord prononcées en ces termes: «Nous avons construit des établissements pour de telles personnes.» Heureusement, la visite du collège à Brigue s'est ensuite déroulée de manière positive. Le rectorat s'est

montré prêt à accueillir une élève en situation de handicap et a veillé à éliminer les obstacles.

J'ai ensuite étudié les sciences de la communication et des médias à l'Université de Fribourg, laquelle s'est vivement engagée en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité. C'est à cette époque que s'est posée la question du logement. Puisque j'avais besoin d'une aide pour les soins, j'ai vécu dans un foyer pour personnes en situations de handicap. Durant cette période, je me suis sentie prisonnière, ma vie quotidienne étant déterminée par d'autres. Je ne pouvais pas moi-même organiser mon emploi du temps ni recevoir de visites. Ma chambre ne pouvant pas être fermée à clé, je manquais d'intimité. Les heures de repas fixes ne s'accordaient souvent pas avec mes heures de cours: je me couchais donc régulièrement la faim au ventre. A cela s'ajoutaient les heures de coucher imposées, ou le personnel soignant qui changeait constamment. Même les sorties avec des ami·e·s m'étaient interdites sous prétexte que venir me rechercher au restaurant ou au cinéma coûtait cher. Tel était mon quotidien dans le foyer pour personnes en situations de handicap. Si je n'avais pas vécu cette expérience moi-même, je ne la croirais pas. Et je n'exagère pas en disant que, si j'ai bien supporté le temps passé dans le foyer, c'est grâce aux cours que je partageais avec mes camarades et parce que je savais que je pourrais quitter l'établissement une fois mes études terminées.

Désillusion et réorientation

Après mes études, je suis retournée en Valais chez mes parents, pleine d'entrain, avec l'objectif de me lancer sur le marché primaire de l'emploi. Mais toutes mes candidatures sont restées infructueuses. Les motifs de refus étaient multiples et discriminatoires. On me disait, par exemple, que j'étais

trop malade et que je serais souvent absente, que le lieu de travail n'était pas accessible ou qu'une autre personne était plus qualifiée. Ou, au contraire, que j'étais surqualifiée.

Je n'ai reçu aucun soutien de la part de l'AI ou d'une organisation d'aide aux personnes en situations de handicap. On m'a dit ceci: «Nous ne t'aiderons que si nous pouvons te placer dans un cadre protégé, c'est-à-dire sur le deuxième marché du travail.» Or, ce n'était pas une option pour moi, craignant d'être exclue de la société. Par conséquent, je suis rentière AI malgré mon diplôme universitaire et je m'adonne à ma passion de chanteuse de variétés. Mais le secteur de la musique m'a également mis des bâtons dans les roues. L'art et la culture sont fortement marqués par le validisme, et nos spectacles et nos œuvres sont souvent dévalorisés par l'ajout de la mention «réalisé par une personne handicapée».

« Pendant longtemps, toutes mes candidatures sont restées infructueuses. Par conséquent, je suis rentière AI malgré mon diplôme universitaire. »

Oui, je ressens de la frustration. Et oui, je veux changer les choses. Grâce à ma maladie/mon handicap, je dispose désormais d'un savoir et d'une expertise qui ne figurent dans aucun manuel. J'ai donc rejoint le conseil consultatif des patients de l'Organisation suisse des patients (OSP). Et l'an passé, j'ai postulé – avec succès – pour un poste à 20% au centre de compétences «Soins de santé participatifs» de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Ce poste est parfaitement compatible avec mon handicap, il m'offre une grande flexibilité et un «salaire conforme au marché». De plus, ma place de travail a été adaptée selon mes désirs sans que j'en fasse la demande au préalable. Depuis, je fais les trajets entre le Valais et Berne. Je suis par ailleurs active dans le mouvement des droits des personnes avec handicap et je m'engage pour l'élimination de toutes sortes d'obstacles via la sensibilisation, l'information, la tenue de conférences et la création de projets.

Egalité effective

Mon témoignage ne livre qu'un aperçu des défis quotidiens auxquels les personnes en situations de handicap sont confrontées. Nous sommes encore loin de l'égalité des droits inscrite dans la Constitution fédérale. Certes, la Suisse dispose de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées et a ratifié la CDPH de l'ONU. Mais jusqu'ici, les dispositions ont été peu mises en pratique. Et alors que la Confédération «doit assurer» l'égalité entre hommes et femmes, elle doit seulement «prévoir des mesures» en vue de l'égalité des personnes en situations de handicap.

Ces «mesures» comprennent notamment la création de structures institutionnelles – des structures dans lesquelles les personnes avec handicap se retrouvent «entre elles», c'est-à-dire dans un «monde parallèle», avec peu ou pas d'autodétermination, exactement comme je l'ai vécu durant mes études. De telles structures institutionnelles sont financées par la Confédération et les cantons, et il y a peu d'intérêt à un changement. Une autre mesure consiste à créer et à promouvoir des structures de travail spécifiques, à savoir des ateliers. Les personnes en situations de handicap y travaillent également «entre elles», accomplissant des tâches souvent inférieures à leurs capacités et très mal rémunérées.

Les temps changent

Les personnes en situations de handicap réclament donc l'égalité devant la loi. Et c'est précisément ce que demande l'initiative pour l'inclusion. Les personnes avec handicap revendiquent la participation, l'autodétermination et la liberté de choix. Elles veulent décider elles-mêmes de l'heure à laquelle le réveil sonne, de la personne qui leur prodigue les soins le matin, du lieu où elles vivent et elles travaillent et si elles rentrent spontanément à trois heures du matin après une fête.

Pour garantir cette autodétermination, des ressources humaines et techniques sont nécessaires, grâce à des assistant·e·s et/ou à des moyens auxiliaires. L'accès au logement, à l'éducation, à la santé, aux transports publics, à la culture, etc. ainsi qu'à la politique avec une participation active font également partie des éléments constituant «l'égalité devant la loi».

Les craintes souvent exprimées de coûts élevés pour de telles mesures sont infondées, car une inclusion complète dans la société permet de décharger le

« Les personnes en situations de handicap veulent décider elles-mêmes de l'heure à laquelle le réveil sonne, de la personne qui leur prodigue les soins le matin, du lieu où elles vivent et elles travaillent et si elles rentrent spontanément à trois heures du matin après une fête. »

système des rentes AI. L'inclusion dans la société favorise l'économie, les personnes en situations de handicap participant à la vie « ordinaire » et dépensant de l'argent pour des biens de consommation. Elle permet également un transfert positif : l'aide financière de la Confédération va moins aux structures spécifiques telles que foyers et ateliers, mais davantage aux personnes concernées. C'est une situation gagnante pour tout le monde.

Pour atteindre l'égalité des droits, il est donc indispensable d'augmenter la pression sur la Confédération et les cantons afin qu'ils passent à l'action. Ainsi, l'égalité des droits des personnes en situations de handicap doit être inscrite dans la Constitution fédérale.

www.vanessa-grand.ch



Vanessa Grand veut changer les choses pour les personnes en situations de handicap et milite sans relâche pour l'élimination de toutes sortes d'obstacles.

La saison de randonnée est ouverte

Texte Sandra Brantschen Photo Procap Voyages et Sport

L'été approche à grands pas. Et les envies de balade dans la nature renaissent. La Suisse, avec ses lacs, ses champs, ses rivières et ses montagnes, offre de beaux paysages à découvrir. Grâce à la collaboration entre SuisseMobile et Procap Suisse, de nombreux chemins de randonnée sans obstacles permettent aux personnes avec handicap de pratiquer leur sport national favori. Vous aussi, vous souhaitez bouger en pleine nature ? Il existe 81 chemins sans obstacles en Suisse qui n'attendent que vous.

Voici comment cela fonctionne :

- Laissez-vous inspirer par les 81 chemins sans obstacles sur le site internet de SuisseMobile (www.suissemobile.ch → La Suisse à pied → Chemins sans obstacles).
- Dans la description détaillée des itinéraires, vous trouverez des renseignements approfondis sur le degré de difficulté des chemins, sur l'accès

sans obstacles en transports publics, sur la nature du terrain, sur le dénivelé ou encore sur les WC adaptés le long du parcours. Grâce à ces indications, vous disposez des informations sur la situation sur place à l'avance et pouvez décider si l'itinéraire vous convient.

- Les personnes aveugles ou malvoyantes peuvent télécharger l'itinéraire via l'application MyWay Pro. Elles sont guidées sur les chemins sans obstacles grâce à une navigation vocale liée aux données GPS.

Nous vous souhaitons de belles expériences et une magnifique saison de randonnée !

Pour de plus amples informations ou d'éventuelles questions, veuillez vous adresser à : Procap bouge, procapbewegt@procap.ch, 062 206 88 30, www.procap-voyages.ch/autres-offres-de-loisirs/chemins-sans-obstacles



La détente à l'état pur : il existe désormais 81 chemins de randonnée sans obstacles en Suisse.

Faites perdurer vos valeurs grâce à votre héritage

Texte et graphiques Procap Suisse

Le nouveau droit successoral, en vigueur depuis janvier dernier, vous offre plus de liberté grâce à des réserves héréditaires réduites. Si vous réglez votre succession par testament ou par pacte successoral, vous pouvez disposer librement d'au moins la moitié de vos biens. Cela vous donne l'occasion de faire perdurer vos valeurs.

Pour profiter de ces nouveautés, vous devez exprimer vos dernières volontés dans un testament ou établir un pacte successoral. Le testament doit être rédigé à la main, daté et signé. Vous avez en outre la possibilité de désigner une personne de confiance ou un.e spécialiste neutre qui sera chargé.e d'exécuter vos dernières volontés. Mentionnez cette personne directement dans votre testament. Et veuillez vous assurer que le document puisse être retrouvé rapidement et en toute sécurité. Vous pouvez aussi le déposer auprès de votre commune.

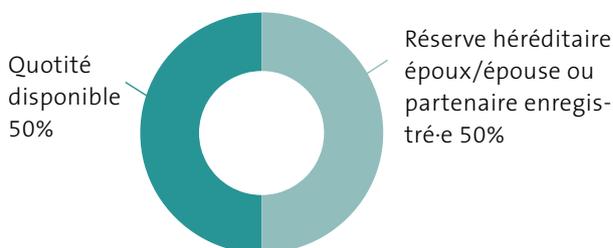
En faisant un legs à Procap, vous soutenez les enfants et les adultes avec handicap dans leur vie quotidienne. Bon à savoir : les héritages et les legs en faveur de Procap sont exonérés de l'impôt sur les successions. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement. Vous pouvez obtenir de plus amples informations par courriel à l'adresse suivante : sonja.hunziker@procap.ch, par téléphone au 062 206 88 53 ou sur notre site internet www.procap.ch/succession.

Le droit successoral suisse a été modifié. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les nouvelles dispositions suivantes sont en vigueur :

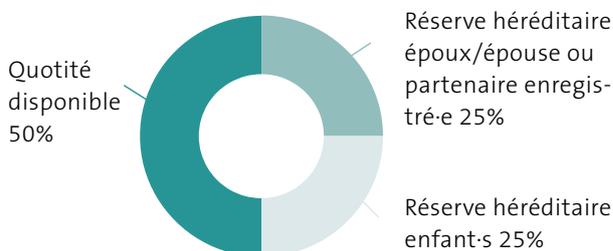
- **La réserve héréditaire des parents est totalement supprimée.**
- **La réserve héréditaire des descendant.e.s est abaissée à 50 %.**
- **Les personnes non mariées et sans descendance peuvent librement favoriser des personnes et/ou une organisation d'utilité publique.**

Vous apercevez ici votre quotité disponible en fonction de votre état civil :

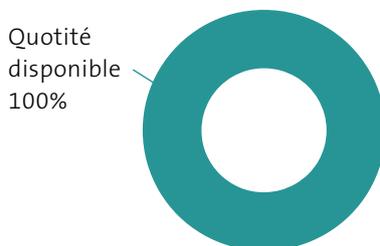
Marié.e ou en partenariat enregistré **sans** enfant



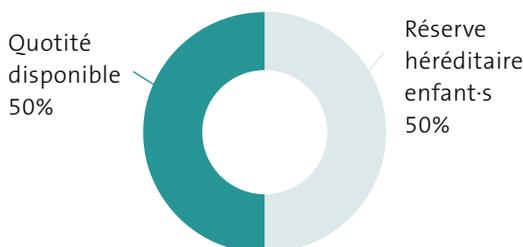
Marié.e ou en partenariat enregistré **avec** enfant.s



Célibataire **sans** enfant



Célibataire **avec** enfant.s





NOUS SOMMES PROCAP

**« J'aimerais
voir élues plus
de personnes
avec handicap »**

Julien-Clément Waeber

(*1990) vit dans le canton de Vaud. Actif en politique depuis 16 ans, il siège au Conseil communal pour le Parti socialiste depuis 2009 et s'engage dans plusieurs associations de personnes avec handicap. N'ayant pas l'usage de la parole, il répond à nos questions au moyen d'un appareil de communication.

Procap: Quelques semaines après la session des personnes en situations de handicap, quel regard portez-vous sur cet événement historique ?

Julien-Clément Waeber: Je trouve important qu'on ait donné la place aux personnes en situations de handicap, tout comme on le fait pour les jeunes, les femmes ou les étrangers. Cette reconnaissance de l'importance de notre participation à la vie politique est un pas important vers une société plus inclusive et juste pour toutes et tous. En conclusion, c'était une après-midi très chouette avec beaucoup de chaleur.

Qu'espérez-vous voir changer après cette session ?

J'espère que la thématique va devenir une thématique à part entière et j'espère voir plus de personnes en situations de handicap élues à tous les niveaux politiques, jusqu'à la présidente ou au président de la Confédération. 22 % de la population en Suisse est en situations de handicap. 22 % sur 7 conseillers fédéraux, ça fait au moins une conseillère fédérale ou un conseiller fédéral sur 7.

En ce qui concerne l'initiative pour l'inclusion, qu'est-ce qu'elle pourrait apporter et changer dans votre vie ?

J'espère plus de droits. Une amélioration des prestations sociales, notamment. Une reconnaissance dans la société plus forte.

Qu'est-ce l'inclusion pour vous ?

Houlà! Question vague et complexe! En une phrase: qu'on ait les mêmes possibilités de choix et d'agir, de prendre des décisions à la dernière minute comme tout le monde sans entrave supplémentaire. Il faut, pour faire un truc ou aller quelque part, plus d'organisation qu'une personne normale et il faut déjà le reconnaître et se battre pour diminuer ça.



A part la politique, Julien-Clément s'intéresse à l'informatique et au sport. Il pratique la natation et le raftball.

Quels obstacles avez-vous rencontrés dans votre vie politique ?

En tant que personne en situations de handicap active en politique, j'ai rencontré plusieurs situations où ma participation a été freinée en raison du manque d'accessibilité ou de l'inadaptation des institutions et de la société à ma situation. Par exemple, à mon arrivée au Conseil communal (qui est le législatif de la commune dans le canton de Vaud), j'ai dû passer devant le bureau pour qu'ils s'assurent que je sois

vraiment indépendant mentalement. Ils avaient peur que je sois instrumentalisé par le parti ou autre. Il y a aussi l'accessibilité, mais ça c'est partout pareil malheureusement. Les installations sont souvent absentes ou mal conçues.

Si vous pouviez avoir un superpouvoir, lequel choisiriez-vous ?

Dépasser le capitalisme ! Arrêter la course au profit. Avec toujours les mêmes qui s'enrichissent. Le capitalisme engendre le fait que la société va très vite et laisse ainsi les personnes en situations de handicap sur le côté. En tant que membre du Parti socialiste, je suis convaincu que la politique du handicap doit être envisagée de manière à ce que les mesures soient prises pour changer radicalement de système et construire une société plus inclusive pour toutes et tous.

Quel est votre objectif dans la vie ?

Changer le monde ! C'est bateau, je sais.

Il semble que vous faites des choses concrètes pour le changer...

Oui. Je suis aussi président de Forum Handicap Vaud et de Cap-Contact. J'étais aussi au comité du SEHP (Sexualité et Handicaps Pluriels) jusqu'en 2017.

Qu'est-ce qui était important pour vous en vous engageant dans une telle association ?

La sexualité, c'est une thématique qui me tient à cœur. Je souhaite que les personnes en situations de handicap aient des possibilités de vivre, si elles ont l'envie évidemment, un type de sexualité qui n'est pas conforme aux bonnes mœurs. Du type changer souvent de partenaire, faire des plans à plusieurs, ou aller dans les saunas gays. J'ai participé à un camp sur ce thème l'année passée. On pouvait avoir des relations sexuelles avec d'autres participant·e·s. Mais pour cela, il fallait passer un entretien avec la responsable, puis encore un autre avec la responsable et le partenaire ou les partenaires, signer un contrat. Ça m'a paru contraire à la CDPH (Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées).



« Aux politiques de jouer maintenant ! »

La date du 24 mars 2023 est entrée dans l'histoire de la politique suisse : ce jour-là, la salle du Conseil national du Palais fédéral a accueilli la première session des personnes en situations de handicap. Au total, 44 hommes et femmes concerné·e·s, dont un tiers sont membres de Procap, ont été élu·e·s pour l'événement. Les parlementaires d'un jour ont débattu et adopté une résolution sur la participation politique et les droits politiques des personnes avec handicap.

Les participant·e·s à la session des personnes en situations de handicap étaient sous les feux des projecteurs le 24 mars 2023.

Texte Miriam Hürlimann Photos Markus Schneeberger

C'est le président du Conseil national Martin Candinas qui a ouvert fin mars la première session des personnes en situations de handicap en Suisse. Les 44 personnes élues pour l'occasion représentaient 22% des sièges du Parlement, ce qui correspond à la part de la population avec handicap en Suisse. Elles ont notamment discuté des mesures nécessaires pour supprimer les obstacles à la participation politique des personnes en situations de handicap. Les parlementaires d'un jour ont également adopté une résolution intitulée « Pleine participation politique – maintenant! ». Ce texte demande aux politiques, aux autorités et à la société civile d'améliorer la représentation politique des personnes avec handicap et de leur assurer un accès dénué d'obstacles aux fonctions politiques. La résolution a été élaborée en amont par une commission composée de sept politicien·ne·s en exercice qui sont en situations de handicap. Les 44 parlementaires ont pu déposer des propositions d'amendements et de compléments, puis voter lors de la session. La résolution a ensuite été remise à la présidente du Conseil des Etats Brigitte Häberli-Koller et à son homologue du Conseil national.

Des souhaits et des besoins très divers

Parmi les plus de 200 candidate·e·s à la session, 44 ont été élu·e·s auparavant par la population via un vote en ligne. Cyrill Scheuber, membre de Procap Berne, est l'un d'entre eux. Il revient sur cette journée merveilleuse et passionnante, au cours de laquelle le travail a été effectué de manière très efficace et rapide. Chacun·e a pu faire valoir ses arguments. « Je suis très satisfait du résultat, mais cela ne suffit pas, déclare-t-il. Aux politiques de jouer maintenant et de passer à l'action! » Lors de cet événement, qui a réuni des personnes avec différents handicaps et en provenance de toutes

les régions du pays, il a pu observer que les souhaits et les besoins de chacun·e étaient très divers. Des parlementaires de la Coupole fédérale ont par ailleurs suivi le débat sur place et des discussions ont pu avoir lieu durant les pauses, se félicite Cyrill Scheuber. Il serait formidable que de tels échanges soient possibles plus souvent. Cyrill Scheuber appelle de ses vœux la mise en place d'un lieu officiel où les politicien·ne·s répondraient aux questions des personnes avec handicap.

Encore un long chemin à parcourir

Le soir même, le débat s'est poursuivi dans l'émission « Arena Spezial » de la SRF, consacrée à la session des personnes en situations de handicap. Les invité·e·s ont exposé leur point de vue et les dysfonctionnements constatés. Ils et elles ont également pu faire part de leurs revendications directement aux politicien·ne·s présent·e·s. De plus, les téléspectateurs·trices pouvaient s'adresser à une centrale d'appels pour poser des questions ou faire des remarques. Irja Zuber, avocate de Procap, a répondu aux questions juridiques et Jahn Graf, membre de Procap, youtubeur et militant défendant les droits des personnes avec handicap, a également prêté une oreille attentive aux messages de la population. Au sein du public, « il y a une grande joie à ce que le sujet soit aujourd'hui sous les feux des projecteurs. En même temps, on craint que la question soit à nouveau oubliée dans les mois à venir », a rapporté Jahn Graf.

Depuis plus de nonante ans, Procap Suisse s'engage aux niveaux politique et social pour que les besoins des personnes avec handicap soient pris en compte dans tous les domaines. Avec la récolte de signatures lancée fin avril pour l'initiative pour l'inclusion, d'autres mesures concrètes pourraient être prises afin d'améliorer leurs conditions de vie.



Infirmité congénitale : la menace d'une lacune dans les soins pour les enfants a été évitée

Texte Anna Pestalozzi Photo iStock

Ce printemps, les parents d'enfants avec infirmité congénitale ont eu de quoi s'inquiéter à la lecture d'une lettre de la société Homecare Medical. Elle leur annonçait que l'AI ne financerait plus certains produits et appareils médicaux. Par conséquent, les familles devaient dès lors payer eux-mêmes les frais non couverts. Homecare Medical fournit des appareils vitaux, comme les respirateurs, ainsi que des produits, tels que les bouteilles d'oxygène. De nombreuses familles d'enfants en situations de handicap sont clientes de Homecare Medical.

Ces coûts étaient jusqu'ici pris en charge par l'AI. Cependant, à la suite d'une modification d'ordonnance, seuls les appareils et les produits figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) sont désormais remboursés. Cette liste définit quels moyens et appareils sont couverts par l'assurance-maladie obligatoire et à quels tarifs. L'application de la LiMA aux appareils de traitement pour les enfants avec infirmité congénitale s'inscrit dans le développement continu de l'AI, qui doit éviter les tarifs excessifs dans la prévoyance invalidité. Certes, mais cela ne doit pas se faire au

détriment des assuré·e·s ! Or, c'est précisément ce à quoi l'on a assisté ce printemps : si une entreprise telle que Homecare Medical facturait un appareil plus cher que ce qui est prévu par la LiMA ou si le dispositif ne figurait pas sur la liste en question, les frais étaient à la charge des parents. Cette décision a été annoncée au Parlement par l'administration fédérale à la mi-mars.

Répercussion des écarts de coûts sur les familles

Cette annonce a suscité un effroi fort compréhensible au sein des familles : les premières factures de plusieurs centaines jusqu'à mille francs par mois n'ont pas tardé à tomber. Aux yeux de Procap, il est inacceptable de répercuter sur les budgets des parents la différence entre les montants plafonnés par la LiMA et les prix du marché. Des critiques se sont élevées aussi au Parlement : le conseiller national Christian Lohr (Le Centre / TG) a déposé une interpellation intitulée « LiMA et mesures médicales de l'AI. Est-ce aux familles désavantagées de payer la facture ? » Un article sur le sujet publié dans la NZZ am Sonntag le 16 avril

dernier a suscité l'indignation dans tout le pays : la guerre des prix entre la Confédération et les fournisseurs d'équipements médicaux ne doit pas se régler sur le dos des familles qui subissent déjà de lourdes charges. De nombreux médias (dont l'édition principale du journal télévisé de la RTS) se sont emparés de la problématique, ce qui a permis de faire bouger les choses dans cette histoire effarante.

L'OFAS a réagi, en annonçant une solution transitoire. Durant de cette période transitoire, les prestations seront financées par l'AI comme auparavant, pendant que les parents recevront une aide pour trouver des prestataires moins chères. Les familles concernées peuvent s'adresser au service de consultation compétent de Procap pour obtenir des informations actualisées.

Procap salue la solution transitoire, mais souligne que des questions demeurent en suspens concernant la sécurité de la prise en charge à long terme. En outre, les parents ont besoin de soutien pour les questions complexes liées au changement de fournisseur.

Menace d'une lacune dans les soins

Indépendamment de l'écart de coûts, les enfants avec infirmité congénitale risquaient de ne pas pouvoir bénéficier de certaines prestations à long terme. La LiMA ne propose souvent pas de solution adaptée pour eux, car elle s'adresse principalement aux adultes. Certains appareils ne figurent pas sur la liste, d'autres – vitaux – ne bénéficient ni d'un service 24 heures sur 24 ni d'explications relatives à leur utilisation. D'autre part, il existe des limites annuelles pour des produits alors que les enfants ont des besoins à plus long terme.

De surcroît, la liste n'est que très difficilement modifiable. Dans une interpellation, le conseiller aux Etats Matthias Michel (PLR/ZG) a donc attiré l'attention du Conseil fédéral sur la menace d'une lacune dans les soins et sur le fait que la modification annoncée manque de base légale. Finalement, l'OFAS a à nouveau réagi : la modification de l'ordonnance est retirée. Cela signifie que les écarts des coûts ne seront pas à la charge des parents et que l'approvisionnement est garanti même si les appareils et les produits ne figurent pas sur la LiMA.



rigert

*Les amis ne peuvent pas toujours être là pour aider.
Par contre, un monte-escaliers de Rigert, oui.*



Consultation gratuite
☎ **021 793 18 56**
ou voir www.rigert.ch/fr

Testez nos monte-escaliers avec siège & plateforme dans notre Showroom à Küssnacht am Rigi ou à Oensingen (SAHB)



HÖGG
LIFTSYSTEME

LAUSANNE
☎ 021 800 06 91

ST.GALLEN
☎ 071 987 66 80

BERN
☎ 033 439 41 41

MONTE-ESCALIERS

LIFTS À PLATE-FORME
LIFTS À SIÈGE
HOMELIFTS

Les experts en lifts



www.hoegglift.ch

5 ANS DE GARANTIE

Casse-tête

Science des médicaments	Remorquage d'un bateau	Début d'alphabet	Il fait plaisir au client	Organisation de la santé	Rien (des...)	Tel un candidat à la Chambre	N'existent pas sans déjà	Ancien président de l'URSS	Plein d'eau	Partie de la poitrine	Mise dans l'embarras	Flan breton	Faire de l'effet
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
↳	5			En grande quantité (à...)		Tourner en dérision			4			Être couché	
Plus loin (2m.)		Jeune poisson d'eau douce	Il travaille les métaux							Fabricant d'armes	Soldat américain		
Bois brun-rouge						Numéro international d'un livre				Ouvrir les fenêtres			
De bonne humeur			Est en anglais			D'une simplicité rustique	Porte aux nues					Napoléon II	Première bande-annonce d'un film
↳			1	Aller très vite	Donc sûrement malade					Composé chimique	Subjonctif d'un auxiliaire		
Couleur des yeux de Minerve	Malaxa les chairs		Jour où l'on ne travaille pas				Ronsard en a écrit plusieurs		Drap mortuaire			2	
Gros fruit sucré		9			Avion à réaction	Exprime la surprise			Métal précieux		Chaîne d'infos française	Saison chaude	
Doppelvokal			Style musical		Sport traditionnel (3m.)								
Éliminer par les pores					Vis ta vie		Électrifiant			Minoration d'une valeur			
Se dit d'un montant accru		Débris de pain								Répéter inlassablement			
↳						6							
					Initiales de Ionesco		1	2	3	4	5	6	7
												8	9

Sudoku

Inscrivez un nombre de 1 à 9 dans chaque case vide, chaque nombre ne peut apparaître qu'une seule fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3x3.

Facile

		6	5				7	
5			3		1	8		
	8		7	4				5
	5					1	9	6
		1		5		7		
9	6	7					4	
7				3	5		6	
		9	6		7			4
	1				2	3		

Moyen

			9	8				7
							5	
	2	6			5	4		
1		3	8	5				
				1				
			4	2	8			3
		9	7			1	8	
	4							
2			5	3				

Vous trouvez toutes les solutions à la page 27.

La saison des vacances 2023 est lancée !

Texte Helena Bigler Photos Procap Voyages et Sport

Le plus grand avion de ligne du monde, un Airbus A380 de la compagnie aérienne Emirates, est sur le point de décoller et s'élève dans le ciel quasiment à côté de nous. Lors de chacune de mes visites à l'aéroport de Zurich, j'observe l'agitation sur la piste et me dis: c'est tout simplement incroyable qu'un tel appareil puisse voler. Enfant déjà, j'étais fascinée par les récits et les expériences de voyage à travers le monde entier.

Si, ce jour-là, mon équipe de Procap Voyages et Sport se trouvait à l'aéroport de Zurich, ce n'était pas pour partir explorer le monde, mais pour se faire une idée de la situation à l'aéroport pour notre clientèle ayant des besoins spécifiques, avec ou sans handicap.

Aussi, des représentant·e·s de la direction de l'aéroport ainsi que de la société Goldair AAS Assistance nous ont guidés avec compétence à travers les différents points de prise en charge aux terminaux de l'aéroport. Un déplacement en high loader, également appelé ambulift, ne pouvait manquer au programme. Ce véhicule élévateur permet aux personnes à mobilité réduite de rejoindre l'avion.

C'est grâce à ce genre de vérifications sur place et à bien d'autres que Procap Voyages et Sport peut s'assurer que sa clientèle bénéficie toujours du meilleur service possible. Nous voilà ainsi prêt·e·s pour la saison des vacances 2023 et nous nous réjouissons de planifier avec vous votre prochain voyage de rêve.

Vous trouverez plus d'informations à propos de Procap Voyages sur www.procap-voyages.ch ou par téléphone au 062 206 88 30.



Le high loader permet d'accéder à l'avion de manière sûre et efficace dans de nombreux aéroports.



Les collaborateurs·trices de l'équipe Procap Voyages et Sport devant un impressionnant décor.

Assistance aux passagers·ères de l'aéroport de Zurich (informations en allemand et en anglais) : www.tinyurl.com/PRMZuerich
Points de prise en charge : www.tinyurl.com/PRMZuerichPickup



NOUS SOMMES PROCAP

« Notre voix est importante »

Jennifer Pauli

(*1998), qui vit dans le canton de Berne, est étudiante en travail social. Elle est ambassadrice et membre du comité de l'organisation de patient·e·s DEBRA Suisse, qui soutient les enfants papillons. Fin mars, elle a participé à la première session des personnes en situations de handicap au Palais fédéral, en tant que parlementaire d'un jour.

Interview Sonja Wenger **Photos** Markus Schneeberger

Procap: Tu étais fin mars l'une des 44 parlementaires à la session des personnes en situations de handicap. Comment as-tu vécu cette expérience?

Jennifer Pauli: C'était très impressionnant d'être dans la salle du Conseil national et de savoir que nos discours étaient retransmis dans toute la Suisse. Je me suis sentie écoutée ce jour-là. Il est important que la société prenne conscience de l'existence des personnes avec handicap, car on n'en tient encore trop souvent pas assez compte. Grâce à la session des personnes en situations de handicap, j'ai eu le sentiment que nos opinions, nos expériences et nos idées étaient importantes, que nous devons élever la voix et participer aux débats, et que cette dernière était capitale. Nous espérons déjà que c'était un premier pas vers un avenir différent. Je pense aussi que la session a permis aux personnes concernées de réaliser l'importance d'un tel événement. Si de plus en plus de personnes en situations de handicap s'engagent, les sujets importants seront forcément pris en compte dans les discussions. Mais la session m'a aussi à nouveau montré à quel point les besoins des personnes avec handicap pouvaient être différents.

Peux-tu citer un exemple ?

En fait, on part du principe que tout le monde peut être pris en considération lors d'un tel événement. Mais, pour moi, c'était un grand défi, et ce pour d'autres motifs que pour une personne en fauteuil roulant. Si les escaliers ne constituent pas un obstacle pour moi, une bousculade l'est en revanche en raison de ma peau très vulnérable. cela démontre que chaque personne était confrontée à des obstacles et à des dangers différents.

Tu es ce qu'on appelle un enfant papillon.

Peux-tu expliquer ce que cela signifie ?

Je souffre d'épidermolyse bulleuse (EB). Il s'agit d'une maladie congénitale rare de la peau, actuellement incurable. En raison d'un défaut génétique, un collagène n'est pas du tout produit par l'organisme, ou de manière insuffisante. Résultat : les différentes couches de la peau n'adhèrent pas les unes aux autres. Un léger coup suffit pour qu'une ampoule se forme. Et, en cas de frottement, la couche supérieure de la peau disparaît. Cela se produit lors de mouvements quotidiens ordinaires et les plaies cicatrisent par la suite. Chaque organe doté d'une peau peut être touché par l'EB, notamment les yeux, le tractus gastro-intestinal ou l'urètre. La maladie se manifeste

différemment chez chaque personne. Dans mon cas, les muqueuses sont également atteintes, par exemple l'œsophage. C'est pourquoi je suis en grande partie alimentée par sonde.

Tu t'engages auprès de l'organisation de patient·e·s DEBRA Suisse. Pourquoi ?

L'organisation est née la même année que moi et j'en suis membre depuis longtemps. Ma maman a été présidente de DEBRA Suisse pendant quinze ans et moi-même je suis membre du comité depuis 2018. DEBRA Suisse a pu obtenir de nombreuses améliorations, en matière de sensibilisation et de soins par exemple. Je fais partie de la première génération à disposer de matériel de qualité, comme des pansements et des bandages innovants, ainsi que des connaissances requises. En Suisse, environ 200 personnes vivent aujourd'hui avec l'EB.

Tu es étudiante en travail social à la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse, à Olten. Quels sont tes objectifs ?

Au départ, je voulais devenir animatrice radio, journaliste ou écrivaine. Mais ce qui me plaît, c'est que ma formation actuelle me permet de travailler dans les domaines les plus divers et de me perfectionner. Il y a des possibilités d'emploi dans le secteur de la santé, dans les hôpitaux, les services psychiatriques, les communes ou les organisations. En outre, je peux mettre à profit une grande partie de mon expérience personnelle dans le domaine du conseil.

Que représente Procap pour toi ?

Procap est une interlocutrice importante pour moi en ce qui concerne les questions spécifiques sur le handicap et les assurances sociales. Il est bon de savoir qu'une organisation s'y connaît et fournit des renseignements de manière impartiale. Je fais moins appel aux prestations sociales. Procap est pour moi une bonne source d'information.

Quel superpouvoir souhaiterais-tu avoir ?

J'aimerais pouvoir me téléporter partout. Comme je dois emporter toutes sortes de choses pour mes soins et que mes soins doivent être garantis, il est difficile pour moi de voyager.

De quoi es-tu particulièrement fière ?

Je suis fière d'être autonome et de pouvoir vivre de manière indépendante. Je suis très reconnaissante envers ma maman de tout ce qu'elle a fait pour que cela soit possible. Elle m'a laissée essayer beaucoup de choses lorsque j'étais enfant et ne m'a pas élevée dans du coton. Aujourd'hui, j'ai mon propre réseau et ne suis pas uniquement dépendante de ma famille. Grâce à la contribution d'assistance de l'AI et au soutien de Spitex (ndlr: Aide et soins à domicile), je peux vivre de manière autonome.

www.schmetterlingskinder.ch/fr



Une bonne équipe : Jennifer Pauli et son chihuahua Finn.

Engagez-vous pour une politique inclusive !



Laurent Duvanel
Président Procap Suisse

Après une assemblée de Procap Grischun, j'ai eu le temps d'échanger avec une dame en chaise roulante intéressée à la politique. A l'assemblée, j'avais dit qu'il fallait que Procap sorte dans la rue pour récolter des signatures. Elle souhaitait aller plus loin, se présenter aux élections nationales cet automne.

Son idéal était le conseiller national Christian Lohr (Centre/TG). Elle avait été jadis en formation avec lui. Elle le connaissait, mais n'osait pas le déranger pour lui dire qu'elle aimerait être sur une liste politique.

Je l'ai encouragée à contacter Monsieur Lohr, président de la session extraordinaire pour les personnes avec handicap du 24 mars à Berne. Car cette femme en chaise roulante sait très bien ce qu'elle veut.

En la voyant – je ne sais pourquoi – j'ai pensé qu'elle vivait en institution. Elle a rigolé : elle habitait seule, prenait le train seule. « C'est pourquoi j'irai faire signer l'initiative pour l'inclusion », m'a-t-elle dit. « C'est super important d'avoir son logement et de décider de façon autonome. J'ai vécu assez longtemps en institution. »

Impressum

Editrice Procap Suisse **Tirage** 24 500 (total, version française : 4600), parution quatre fois par année **Edition et rédaction** Magazine Procap, Frohburgstrasse 4, 4600 Olten, info@procap.ch, tél. 062 206 88 88, www.procap.ch **Compte pour les dons** IBAN CH86 0900 0000 4600 1809 1 **Direction de rédaction** Sonja Wenger **Ont collaboré à ce numéro** Helena Bigler, Sandra Brantschen, Laurent Duvanel, Jonas Gerber, Vanessa Grand, Sonja Hunziker, Miriam Hürlimann, Anna Pestalozzi, Martine Salomon, Markus Schneeberger, Ariane Tripet **Traduction** Zélie Schaller, Flavia Molinari Egloff, Versione traduzioni **Illustration** Eugen Fleckenstein **Concept et layout** Corinne Vonaesch **Correction** db Korrektorat, Bern **Marketing des annonces** Contact : Larissa Spielmann, tél. 062 206 88 04, larissa.spielmann@procap.ch **Impression et expédition** Merkur Druck AG, Gaswerkstrasse 56, 4900 Langenthal **Changement d'adresse** à signaler au Secrétariat romand de Procap, tél. 032 322 84 86 **Abonnement** annuel non-membres en Suisse CHF 20.-, à l'étranger CHF 40.-; ISSN 1664-4603 **Délai de rédaction** du n°3/2023 19 juillet 2023; parution le 4 septembre 2023.



**Le focus du
prochain magazine :**
Nouvelles techniques



Pour le respect et l'égalité des droits – sans conditions

Contribuez à créer une société inclusive où la différence est considérée comme une opportunité et un enrichissement.

Votre solidarité encourage les personnes en situation de handicap et leur donne des moyens d'actions. Merci beaucoup pour votre don.

Compte pour les dons: IBAN CH86 0900 0000 4600 1809 1
www.procap.ch



procap

Pour personnes avec handicap.
Sans compromis.

Stannah




Plateforme
Ascenseur de maison

100% DE MOBILITÉ À VOTRE DOMICILE

Différentes tailles et cabines

Spécialement conçu pour être utilisé chez les particuliers ou dans les espaces commerciaux. Compact et rapide à installer, c'est la façon idéale de déplacer les personnes en fauteuil roulant.

Suisse romande
T 021 510 78 90

Suisse alémanique
T 044 512 52 27

Suisse italienne
T 091 210 72 44

Partout en Suisse

www.stannah.ch

sales@stannah.ch

Solutions des casse-tête

De la page 22.

■	■	■	■	O	■	■	■	E	■	■	■	S	■	■	F	■	■
P	H	A	R	M	A	C	O	L	O	G	I	E	■	G	A	M	A
L	A	B	A	S	■	L	■	I	R	O	N	I	S	E	R	■	G
■	L	■	B	■	F	O	R	G	E	R	O	N	■	N	■	G	I
■	A	C	A	J	O	U	■	I	S	B	N	■	A	E	R	E	R
■	G	A	I	■	I	S	■	B	■	A	D	O	R	E	■	S	■
P	E	R	S	■	S	■	A	L	I	T	E	■	M	■	A	I	T
■	■	P	■	C	O	N	G	E	■	C	■	S	U	A	I	R	E
■	M	E	L	O	N	■	R	■	O	H	■	O	R	■	G	■	A
■	A	A	■	U	■	J	E	U	D	E	Q	U	I	L	L	E	S
■	S	U	E	R	■	E	S	■	E	V	■	D	E	C	O	T	E
■	S	■	M	I	E	T	T	E	S	■	S	E	R	I	N	E	R
M	A	J	O	R	E	■	E	I	■	■	■	■	■	■	■	■	■

SIGNATURE

Sudoku

1	9	6	5	2	8	4	7	3
5	7	4	3	6	1	8	2	9
2	8	3	7	4	9	6	1	5
3	5	8	2	7	4	1	9	6
4	2	1	9	5	6	7	3	8
9	6	7	1	8	3	5	4	2
7	4	2	8	3	5	9	6	1
8	3	9	6	1	7	2	5	4
6	1	5	4	9	2	3	8	7

5	1	4	9	3	8	2	6	7
8	3	7	4	2	6	9	5	1
9	2	6	1	7	5	4	3	8
1	6	3	8	5	9	7	2	4
4	8	2	3	1	7	5	9	6
7	9	5	6	4	2	8	1	3
3	5	9	7	6	4	1	8	2
6	4	8	2	9	1	3	7	5
2	7	1	5	8	3	6	4	9

